



SAGE
Bas-Dauphiné
Plaine de Valence

- Commission Locale de l'Eau

Chateauneuf-sur-Isère – 20 juin 2017

- L A
D R O
M E – LE DÉPARTEMENT

isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr



1. Gouvernance et pilotage du SAGE

- 1.1 Accueil des nouveaux membres de la CLE
- 1.2. Désignation du 4eme vice président de la CLE et actualisation de la composition du bureau
- 1.3 Validation du compte rendu du 15 septembre 2016

2. Elaboration du SAGE

- 2.1 Rappel des travaux réalisés et des enjeux
- 2.2 Scénario tendanciel
- 2.3 Etude ressources stratégiques pour l'AEP
- 2.4 Calendrier des réunions des prochains mois

3. Questions diverses

1.1 Accueil des nouveaux membres de la CLE

Origines des modifications de la composition de la CLE par arrêté préfectoral du 3 avril 2017

Réforme de l'intercommunalité

=> dissolution de syndicats : 5 sièges de la CLE impactés
(Syndicats Barberolle, Véore, Chalon Savasse, SEDIVE, SIAEP Galaure)

=> fusion d'EPCI : 4 sièges impactés

Demande d'une association d'intégrer le collège usager de la CLE

Nouvelle désignation de la Région Auvergne Rhône Alpes et du PNR du Vercors

1.1 Accueil des nouveaux membres de la CLE

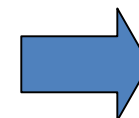
Les principes retenus pour le changement de la composition de la CLE

- a. Maintien du nombre de sièges « élus »
- b. Maintien de l'équilibre Drôme Isère
- c. Ouverture de collège des usagers à un nouvel acteur
- d. Suppression des sièges des syndicats dissous
- e. Nombre constant de sièges pour les EPCI résultant de fusion
- f. Rajout d'un siège pour les EPCI > 20 000 habitants
- g. Rajout d'un siège pour les syndicats AEP voués à perdurer et desservant une importante population

1.1 Accueil des nouveaux membres de la CLE

Changements intervenus

	2016	2017
Collège « ELUS »	40	40
Collège USAGERS	19	20
Collège ETAT	11	11
Total	70	71



**Accueil de
l'Association
Syndicale des
Entreprises de
Forage**

1.1 Accueil des nouveaux membres de la CLE

Collège des élus : 8 nouveaux membres et 6 qui changent de mandat

Collège des collectivités locales	Nombre de sièges		Remarque	Nouveaux membres
	2016	2017		
Valence Romans Agglo	3	5	Reprise des compétences SI Véore et Barberolle, fusion avec CC Raye ; population > 20000 habitants	Yves PERNOT Daniel BIGNON François BELLIER
ARCHE agglo	0	3	Fusion des CC Pays Herbasse et Hermitage Tournonais ; population > 20000 habitants	André ARZALIER Jacques PRADELLE Paul MORO
Saint Marcellin Vercors Isère Communauté	0	4	Fusion de 3 CC : Saint Marcellin, Bourne à l'Isère et Chambaran Vinay Vercors ; population > 20000 habitants	Vincent LAVERGNE Gilbert CHAMPON Jean CARTIER Monique FAURE
Syndicat eaux de la Veaine	1	2	Syndicat AEP voué à perdurer	Christian COLOMBET
Syndicat eaux du Sud Valentinois	1	2	Syndicat AEP voué à perdurer et dissolution SEDIVE	Martine VINCENOT
Conseil Régional	1	1		Marlène MOURIER
Président du Parc Naturel du Vercors	1	1		Antoine MOLINA

1.2.2 Désignation du 4eme vice président

Vice-présidents : rappel des règles de fonctionnement (article 6)

« Des vice-présidents et des référents territoriaux peuvent être désignés au sein du premier collège de la CLE par délibération sur proposition du Président ».

Situation actuelle : 4 postes de vice-présidents

- 1er vice président : Robert DURANTON
- 2eme vice président : Emmanuelle ANTHOINE
- 3eme vice président : Bernard PERAZIO
- **4eme vice président : vacant**

[perte du mandat initial de Mme VINCENOT]

**Les membres du collège des collectivités territoriales sont invités à
procéder au remplacement du poste de 4eme vice-président**

1.2.2 Actualisation de la composition du bureau de la CLE

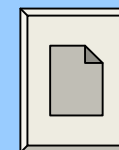
Bureau de la CLE : rappel des règles de fonctionnement (article 7)

Un bureau exécutif est placé auprès du Président pour préparer les séances de la Commission. Il est composé de **membres issus des trois collèges**.

Sur proposition du Président, le bureau est constitué de 21 membres de la CLE **désignés par les collèges concernés** répartis comme suit :

- **collège des collectivités : 11 membres ;**
- **collège des usagers : 5 membres ;**
- **collèges des services de l'Etat : 5 membres.**

Les membres du collège des collectivités territoriales sont invités à procéder à l'actualisation de la composition du bureau





1.3 Validation du compte rendu de la réunion du 15 septembre 2016

SAGE Molasse Bas Dauphiné Plaine de Valence

[PROJET]
Compte rendu de la réunion
de la Commission Locale de l'Eau
du 15 septembre 2016

Réunion tenue à la salle des fêtes de Chateauneuf-sur-Isère

[diaporama de présentation en ligne sur { HYPERLINK "http://www.ladrome.fr/" }
HYPERLINK "http://www.ladrome.fr/" } HYPERLINK "http://www.ladrome.fr/" }]

Membres de la CLE présents et membres ayant donné mandat

Le détail des personnes présentes et représentées figure en dernière page.
En synthèse **55 personnes étaient présentes ou représentées** sur les 70 membres que compte la Commission Locale de l'Eau (Quorum ATTEINT).

Nombre de membres		
Trésoriers	Présents	Mandats
70	55	17

Accueil des participants et propos introductifs

Patricia BRUNEL-MAILLET, Présidente de la Commission Locale de l'Eau, accueille l'ensemble des participants et remercie la commune de Chateauneuf-sur-Isère pour son accueil.

Après avoir indiqué qu'une conférence de presse est programmée à l'issue de la réunion de la CLE, elle introduit la séance en présentant les différents points inscrits à l'ordre du jour.

1- Approbation du compte rendu de la CLE du 2 février 2016.

Patricia BRUNEL-MAILLET invite les membres de la CLE à faire part de leurs remarques sur le projet de compte rendu.

Aucune observation n'étant formulée, Patricia BRUNEL-MAILLET invite les membres de la CLE à approuver le compte rendu.

Le compte rendu de la CLE du 2 février 2016 est adopté A L'UNANIMITE moins une abstention.

Commission Locale l'Eau - 15 septembre 2016 - Projet de compte rendu Page 3 SAGE

Synthèse des décisions

- Approbation du compte rendu du 2 février 2016
- Adoption du DIAGNOSTIC
- Validation du nom, du logo et de la charte graphique du SAGE
- Avis de la CLE sur le demande d'ouverture de travaux miniers de recherche de gîtes géothermiques à Valence

La CLE est invitée à adopter le compte rendu de la réunion du 15 septembre 2016



1. Gouvernance et pilotage du SAGE

1.1 Accueil des nouveaux membres de la CLE

1.2 Désignation au bureau de la CLE

1.3 Validation du compte rendu du 15 septembre 2016

2. Élaboration du SAGE

2.1 Rappel des travaux réalisés et des enjeux

2.2 Validation du scénario tendanciel

2.3 Avancement de l'étude ressources stratégiques pour l'AEP

2.4 Calendrier des réunions des prochains mois

3. Questions diverses

2.1 Rappel des travaux réalisés et des enjeux

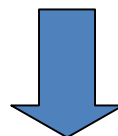
2013

Arrêtés de périmètre et de constitution de la CLE

2014-2016

Validation ETAT DES LIEUX le 2 février 2016

Validation DIAGNOSTIC le 15 septembre 2017

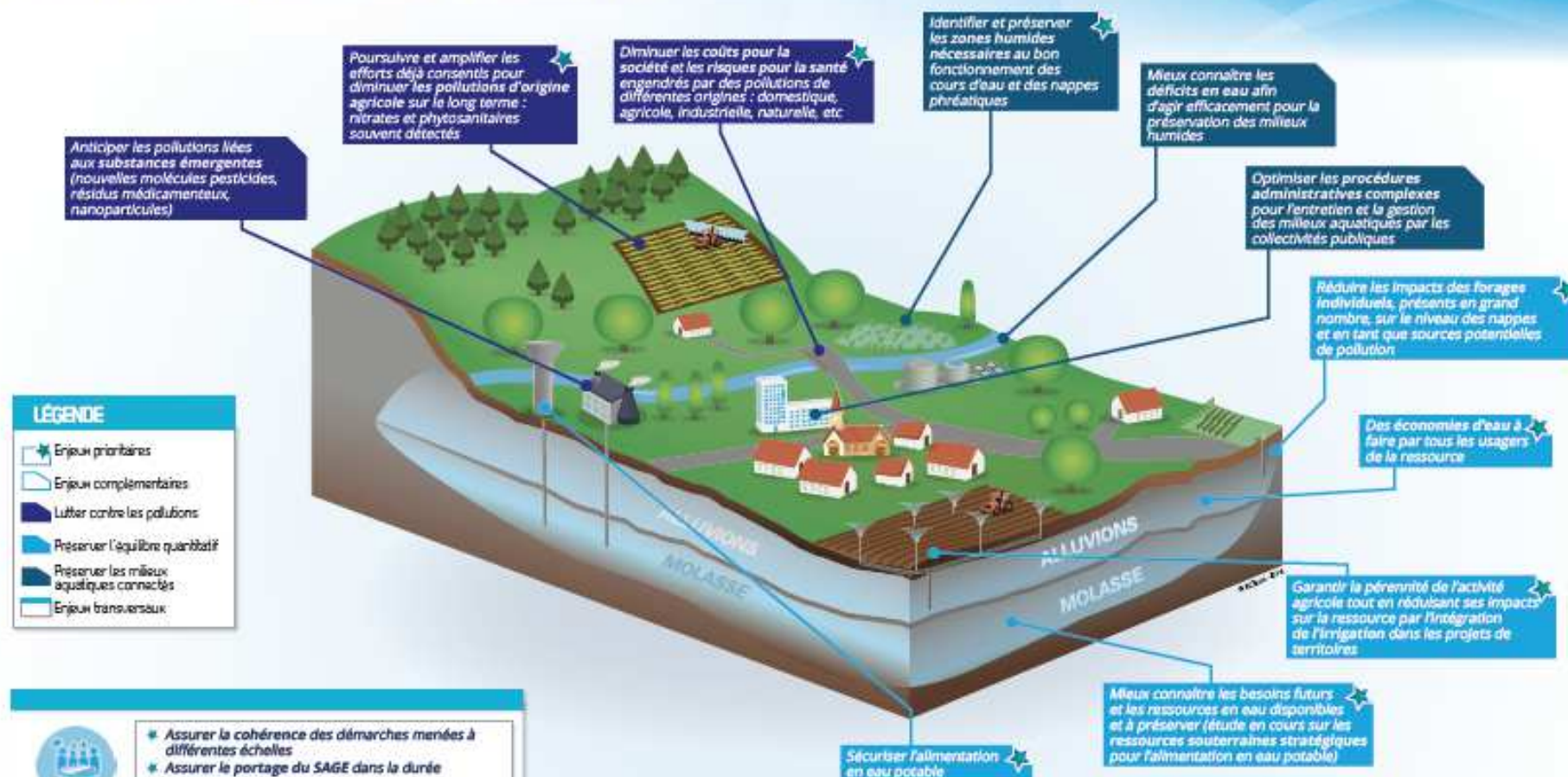


**Identification et
priorisation de 29 jeux**

**Depuis mi
2016,
jusque fin
2018**

Etude des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable
Etude scénarios et stratégie du SAGE

Les enjeux du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence identifiés dans le diagnostic validé le 15 septembre 2016



Assurer une gouvernance efficace et un financement adéquat

- ★ Assurer la cohérence des démarches menées à différentes échelles
- ★ Assurer le portage du SAGE dans la durée
- Développer de la coordination des politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire
- Organiser les compétences eau sur le territoire du SAGE
- Identifier les sources de financement pour la préservation de la ressource en eau
- Diversifier les financements de la gestion de l'eau comme solutions face aux réductions des dépenses publiques
- Mettre en œuvre une gestion efficiente à long terme afin de réduire les dépenses
- Impliquer le monde agricole dans la préservation de la ressource en eau

Améliorer la connaissance

- ★ Centraliser les données existantes et futures à travers un observatoire des nappes
- Prendre en compte les zones humides dans les projets d'aménagement
- Prendre en compte la faisabilité économique dans l'élaboration des actions du SAGE
- Partager les diagnostics existants entre tous les acteurs
- Engager des études complémentaires nécessaires pour l'élaboration du SAGE

Informier et communiquer

- ★ Répondre au besoin d'une meilleure connaissance des thématiques liées à l'eau
- Donner une plus grande visibilité aux initiatives locales et mettre en cohérence les messages sur les politiques de l'eau
- Veiller au contenu positif des messages du SAGE et aux propositions de solutions
- Étendre les moyens alloués à la communication
- Sensibiliser davantage sur la protection des ressources en eau et des zones humides

2.1 Les messages clés du diagnostic

Protéger les eaux souterraines afin
d'assurer l'alimentation en eau
potable des populations

→ Constat de dégradation

Lutter contre les pollutions

→ efforts déjà consentis, → contraintes économiques
→ projet agricole de territoire

Importance des forages domestiques

→ Connaissance, contrôle

Gouvernance des collectivités

→ En évolution

Organisation des prélèvements
Futurs

→ connaissance des ressources disponibles
→ gouvernance

Sensibilisation

→ forages individuels
→ zones humides
→ économies d'eau

2.2 Scénario tendanciel du SAGE

Architecture du rapport tendanciel

Le scénario tendanciel ou scénario « sans SAGE » :

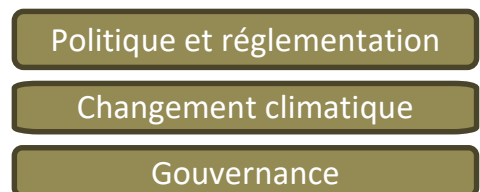
- caractériser les tendances lourdes qui s'exercent sur le territoire;
- constituer le référentiel d'évaluation pour les différents scénarios alternatifs qui seront ensuite proposés et évalués ;
- construit aux horizons 2020, 2030 et 2040.



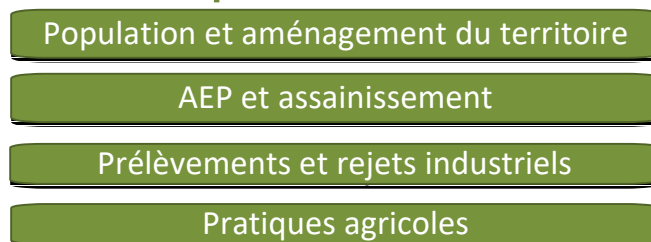
Architecture du rapport tendanciel

1. Introduction

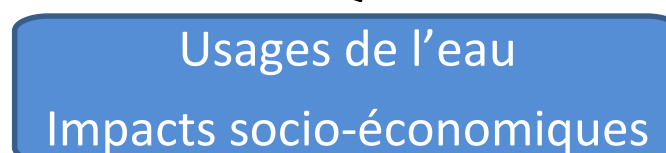
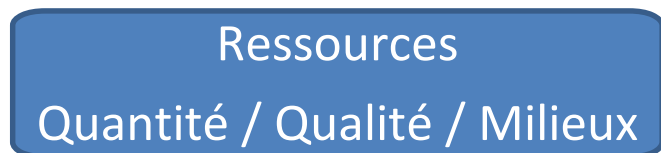
2. Contexte d'évolution du territoire



3. L'évolution du territoire



4. Croisement des évolutions des enjeux du SAGE



5. Conséquences socio-économiques

➤ **Plus-value potentielle de l'outil SAGE**

2.2 Scénario tendanciel du SAGE

Méthodologie d'élaboration

- Analyse sur la base des Enjeux identifiés au Diagnostic
- Prise en compte des outils et dispositifs en place sur le territoire
- Recherche bibliographique pour caractériser les forces motrices
- Articulation avec l'étude des ressources stratégiques
- **Mobilisation d'acteurs experts** du territoire : rencontres Fédération départementale de pêche de la Drôme, rencontre des procédures Eau
- **Organisation d'ateliers de concertation**: 1 atelier agriculture le 24.01.2017, 1 atelier multi-acteurs le 17.03.2017
- **Travail avec le Bureau** de la CLE : 04.04.2017 et 23.05.2017



2. Scénario tendanciel du SAGE

Méthodologie d'élaboration

Des compléments / corrections reçus sur le rapport transmis à la CLE :

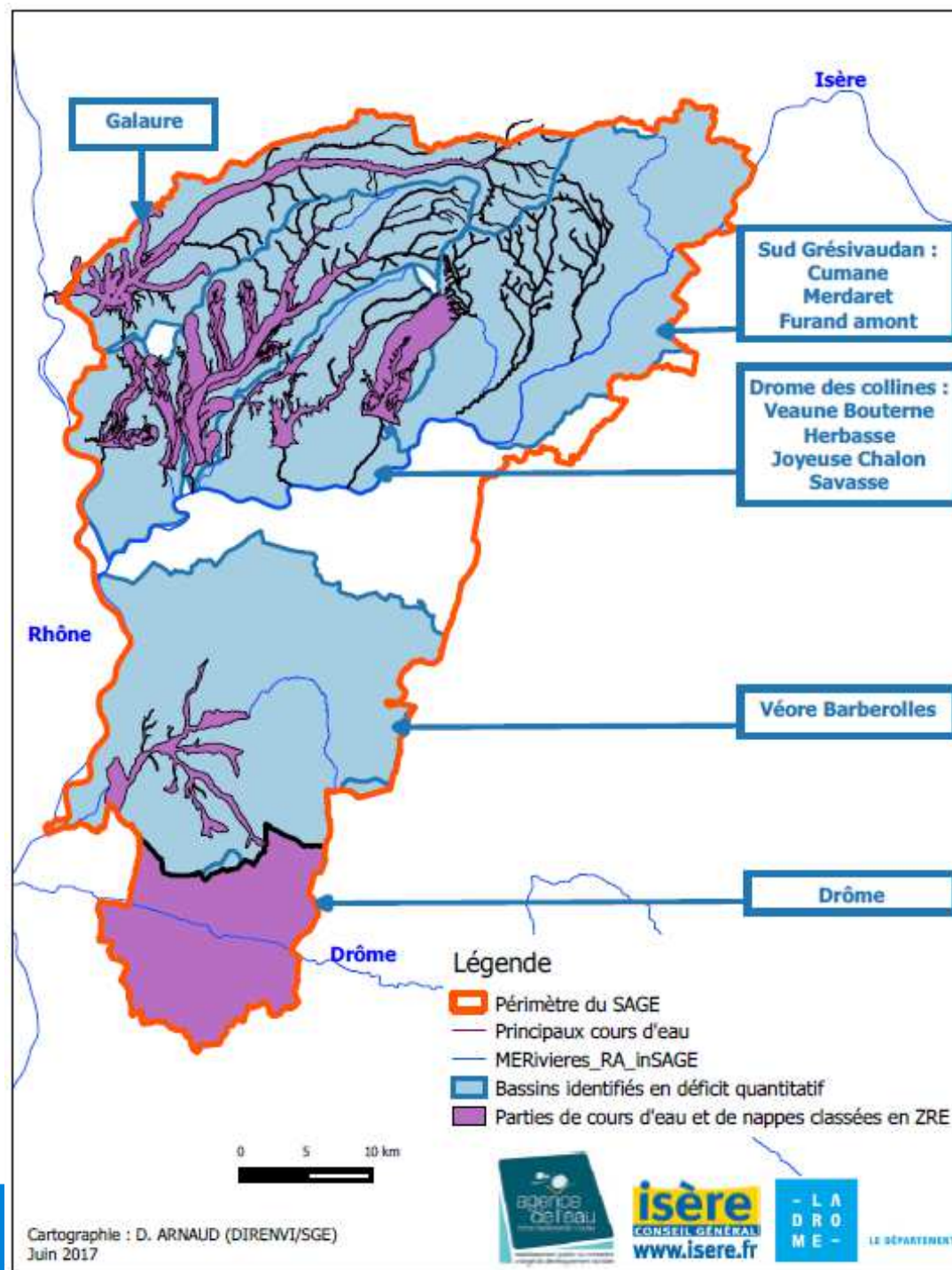
- Agence de l'eau : reformulation de l'hypothèse relative aux financements, correction de la carte des ZRE, reformulation des objectifs de rendement AEP
- Département de l'Isère : transmission des données financières
- Chambre agriculture Isère : périmètre ZRE

Ces éléments seront intégrés au rapport. Ils ne modifient pas l'équilibre du document ou les conclusions.



SAGE
Bas-Dauphiné
Plaine de Valence

Reprise de la carte des bassins déficitaires et des parties de cours d'eau et nappes classées en ZRE



2.2 Scénario tendanciel du SAGE

Incertitudes et hypothèses

De nombreuses incertitudes aux horizons 2020, 2030, 2040

Contexte politique et évolution réglementaire, organisation de la gouvernance sur le territoire du SAGE, effets locaux du changement climatique, moyens financiers investis sur les enjeux, ...

Des hypothèses caractéristiques du scénario tendanciel

Pas de changement net par rapport aux tendances actuelles (moyens, pratiques, ...), pas/peu d'adaptation aux changements globaux, l'absence d'un SAGE pour impulser, coordonner, optimiser les initiatives.





SAGE
Bas-Dauphiné
Plaine de Valence

2.2 Scénario tendanciel du SAGE

Les points clés à retenir

2.2 Scénario tendanciel du SAGE

Hypothèses - Politiques et réglementations

Le SDAGE fixe le cap

- Objectifs et échéances seront conservés
- Agence de l'eau comme financeur principal

Les politiques d'appui à la recherche et à l'innovation sont peu mobilisées pour répondre aux enjeux du SAGE



2.2 Scénario tendanciel du SAGE

Hypothèses - Politiques et réglementations

La gestion quantitative de la ressource en eau est opérationnelle

A l'horizon 2030, PGRE opérationnels, ayant pour conséquence / risques :

- Le report vers d'autres ressources en eau superficielles (Rhône, Isère) pour les secteurs géographiquement proches de ces ressources ;
- Le report vers les ressources en eau souterraines du SAGE ;
- La construction de retenues de substitution.

Les volumes prélevables ne sont pas révisés.

Des accords cadres sont mis en place pour une gestion quantitative concertée.



Source : SID

2.2 Scénario tendanciel du SAGE

Hypothèses - Politiques et réglementations

La lutte contre les pollutions diffuses se poursuit

- Prise en compte du nouveau périmètre pour les Zones Vulnérables Nitrates
- Protection effective des AAC
- Interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par les particuliers et par les collectivités
- Remplacement des molécules phytosanitaires en agriculture
- Non action sur les forages domestiques



2.2 Scénario tendanciel du SAGE

Hypothèses - Changement climatique

Les températures atmosphériques sont en augmentation

En 2040 : Températures estivales +1,5°C par rapport à la moyenne 1960-1990

Températures hivernales +1°C par rapport à la moyenne 1960-1990

La pluviométrie est déficitaire en période estivale, mais excédentaire en période hivernale

En 2040 : légère augmentation, en moyenne annuelle

impact sur les débits des cours d'eau et la recharge des nappes

augmentation de la sévérité des étiages, voire des assecs

L'ETP augmente et l'humidité des sols baisse

Impact sur les besoins en eau des plantes et le calendrier cultural

L'évolution des événements extrêmes (canicules) est incertaine

Année 2003 prise comme référence d'une situation extrême

2.2 Scénario tendanciel du SAGE

Hypothèses - Gouvernance de l'eau

La compétence eau potable et assainissement en pleine évolution; la compétence GEMAPI est créée

- Prises de compétences (GEMAPI, AEP et assainissement) et transferts encore en cours en 2020 créant un nouveau paysage institutionnel
- Pas de structure à l'échelle du territoire du SAGE

Les départements perdent la clause de compétence générale

- Une incertitude quant au portage du SAGE par le Département



2.2 Scénario tendanciel du SAGE

Hypothèses - Population et urbanisme

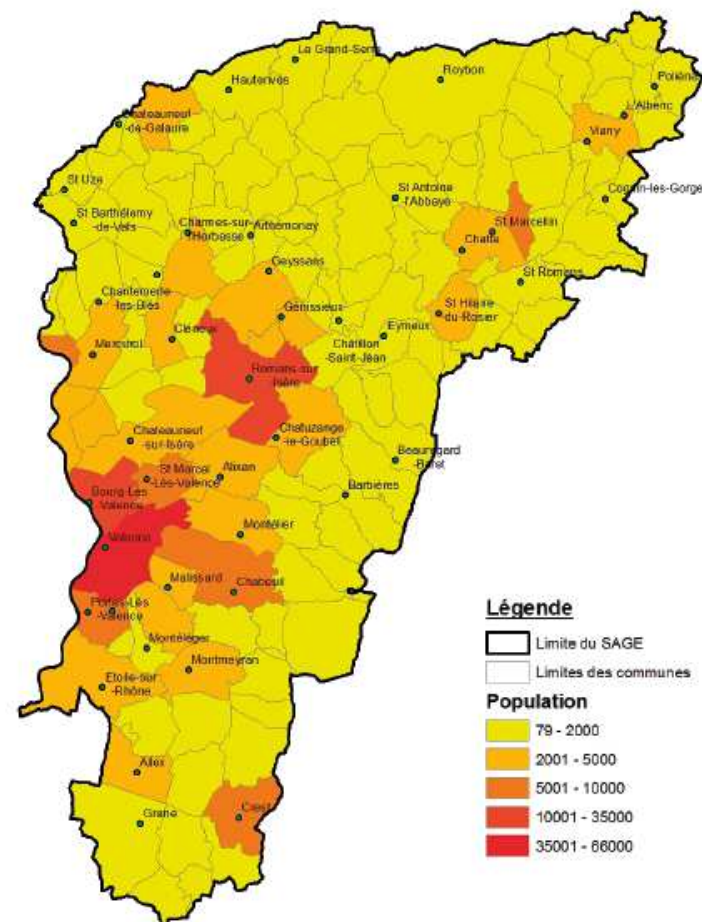
L'accroissement de la population permanente suit les hypothèses des SCOT

**Tendanciel :
+ 0,72% par an soit
+388 056 hab. en 2040**

La fréquentation touristique est stable et concentrée sur la période estivale

- Fréquentation touristique : +20% entre 2013 -> 2040

Carte N.3 : Population par commune

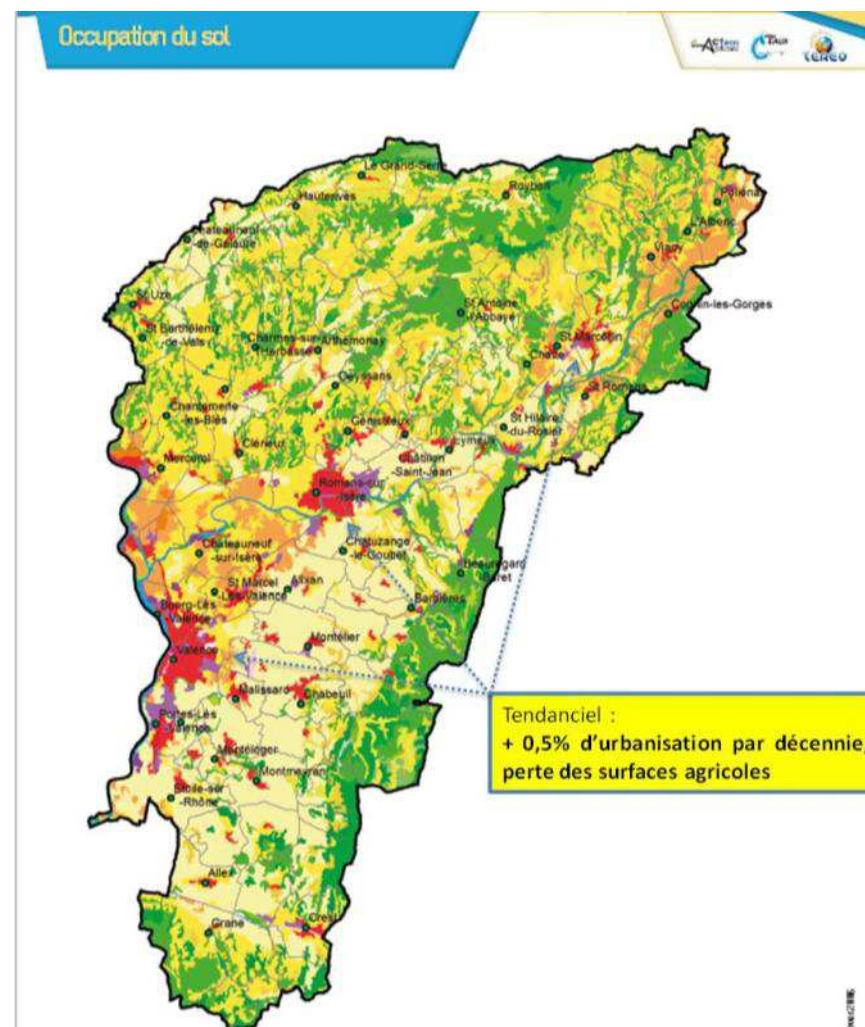


2.2 Scénario tendanciel du SAGE

Hypothèses - Population et urbanisme

L'urbanisation est maîtrisée

- Les SCOT sont mis en œuvre, l'étalement urbain limité à +0,5% / décennie
- Mise en œuvre d'actions pour mieux protéger les zones agricoles et naturelles



2.2 Scénario tendanciel du SAGE

Hypothèses - Population et urbanisme

Les zones humides et les milieux aquatiques connectés sont toujours menacés

- Maintien des fonctionnalités des zones humides majeures
- Risque de disparition des ZH ordinaires faute de connaissance et de gestion
- Gestion des boisements rivulaires dans le cadre des contrats de rivière
- Gestion des milieux aquatiques dans le cadre du PDPG
- Renforcement réglementaire atténue la dégradation



2.2 Scénario tendanciel du SAGE

Hypothèses - AEP et Assainissement

Prélèvements AEP par volumes

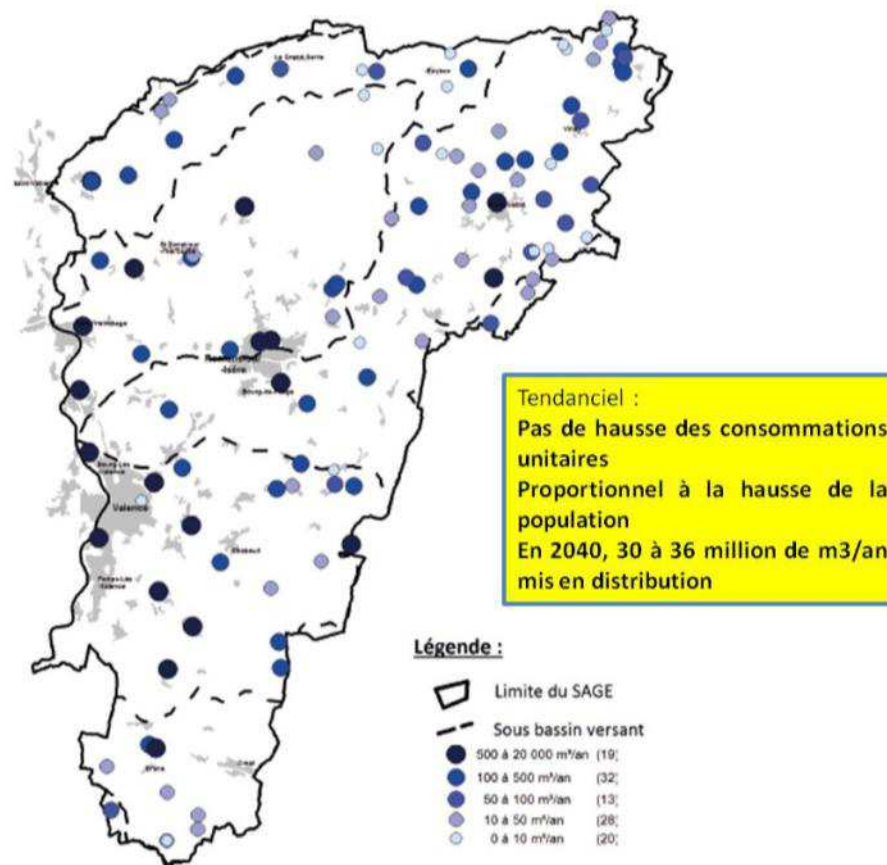


Les prélèvements pour l'AEP des ménages sont en augmentation

- Volumes à mettre en distribution : [+12%; +35%] entre 2014 et 2040
- En période de pointe, entre 2.7 et 3.2 hm³ mensuels
- Pas de hausse des consos / hab.

Le rendement des réseaux AEP dépasse l'objectif

- Objectif du SDAGE de 65%, dépassé en 2020
- Objectif retenu dans l'étude des ressources stratégiques : 70% atteint en 2020



2.2 Scénario tendanciel du SAGE

Hypothèses - AEP et Assainissement

Les réseaux pluvial et l'assainissement collectif sont aux normes mais ...

- Des risques de rejets directs et de débordements en cas d'épisode pluvieux intenses
- La recharge des nappes n'est pas optimisée
- Pas d'amélioration des performances des STEP
- Assainissement autonome : pas d'amélioration par rapport à la situation actuelle
- Moindre rejets de substances polluantes connues



Source : CC Pays d'Evian

2.2 Scénario tendanciel du SAGE

Hypothèses - Industrie

Prélèvements industriels par volumes

Tendanciel : Stabilité

Pas d'augmentation notable de la production industrielle
Pas d'amélioration notable des rendements des process

La production industrielle n'augmente pas

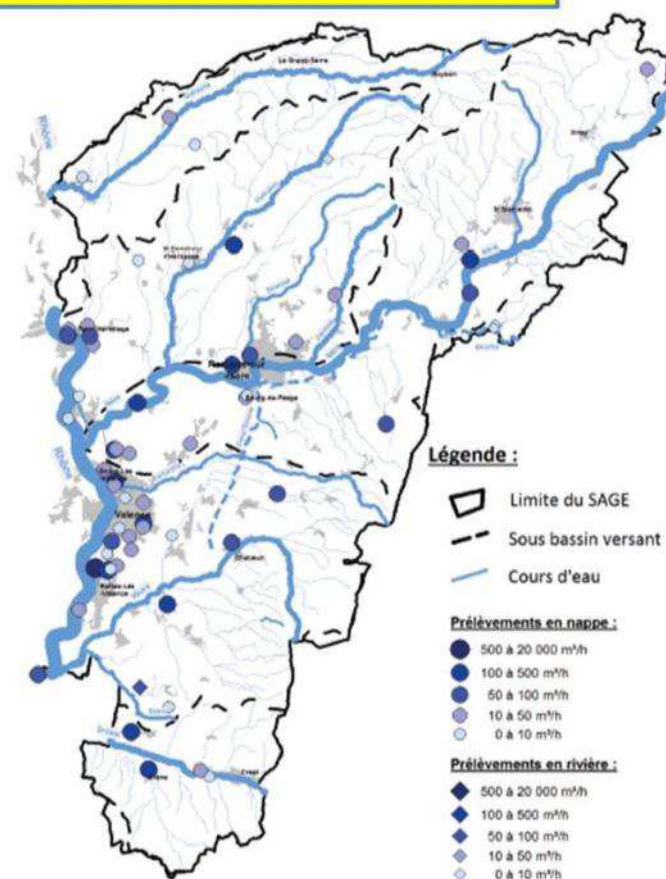
- Nombre d'industries stable jusqu'en 2040

Les prélèvements industriels restent stables

- Faible marge d'amélioration supplémentaire dans les rendements (eau)

Les rejets industriels sont mieux suivis

- Campagne de recherche des substances dangereuses entre 2020-2030
- Accompagnement technique et financier



2.2 Scénario tendanciel du SAGE

Hypothèses - Industrie

La géothermie se développe

- Un potentiel de 180 GWh/an sur la CA Valence Romans Sud Rhône-Alpes
- Entreprise SOFATH – leader du chauffage par géothermie en France – implantée à Portes-lès-Valence

Les carrières poursuivent leur développement en respectant l'environnement



Source : SIBELCO

2.2 Scénario tendanciel du SAGE

Hypothèses - Agriculture

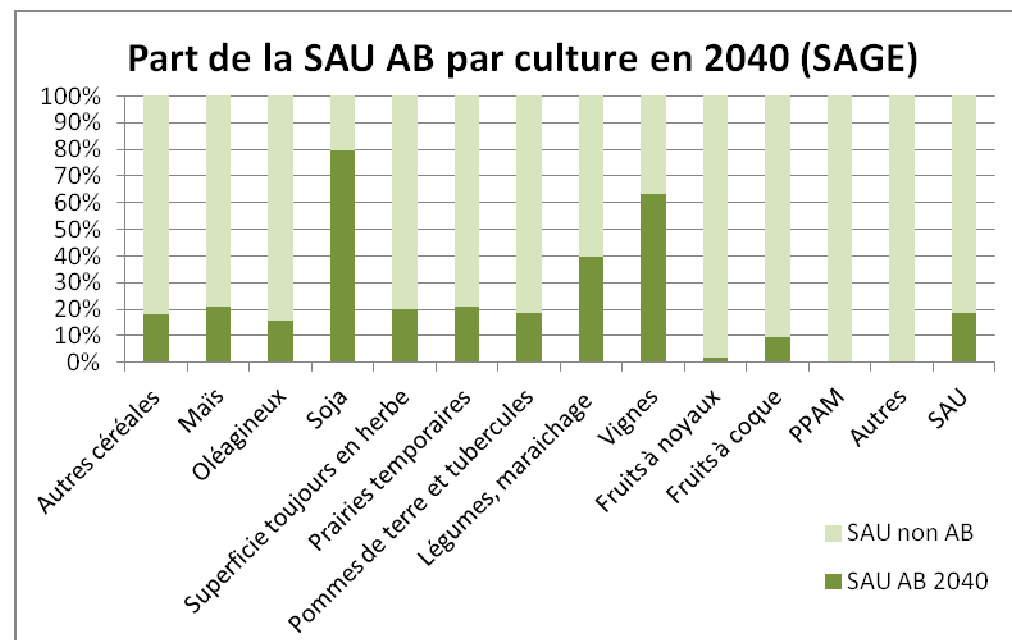
La PAC favorise une agriculture plus respectueuse de l'environnement

Les marchés et les prix des produits agricoles sont toujours plus volatiles

Le prix de l'énergie continue à peser dans les charges d'exploitation

Les conversions à l'AB restent dynamiques

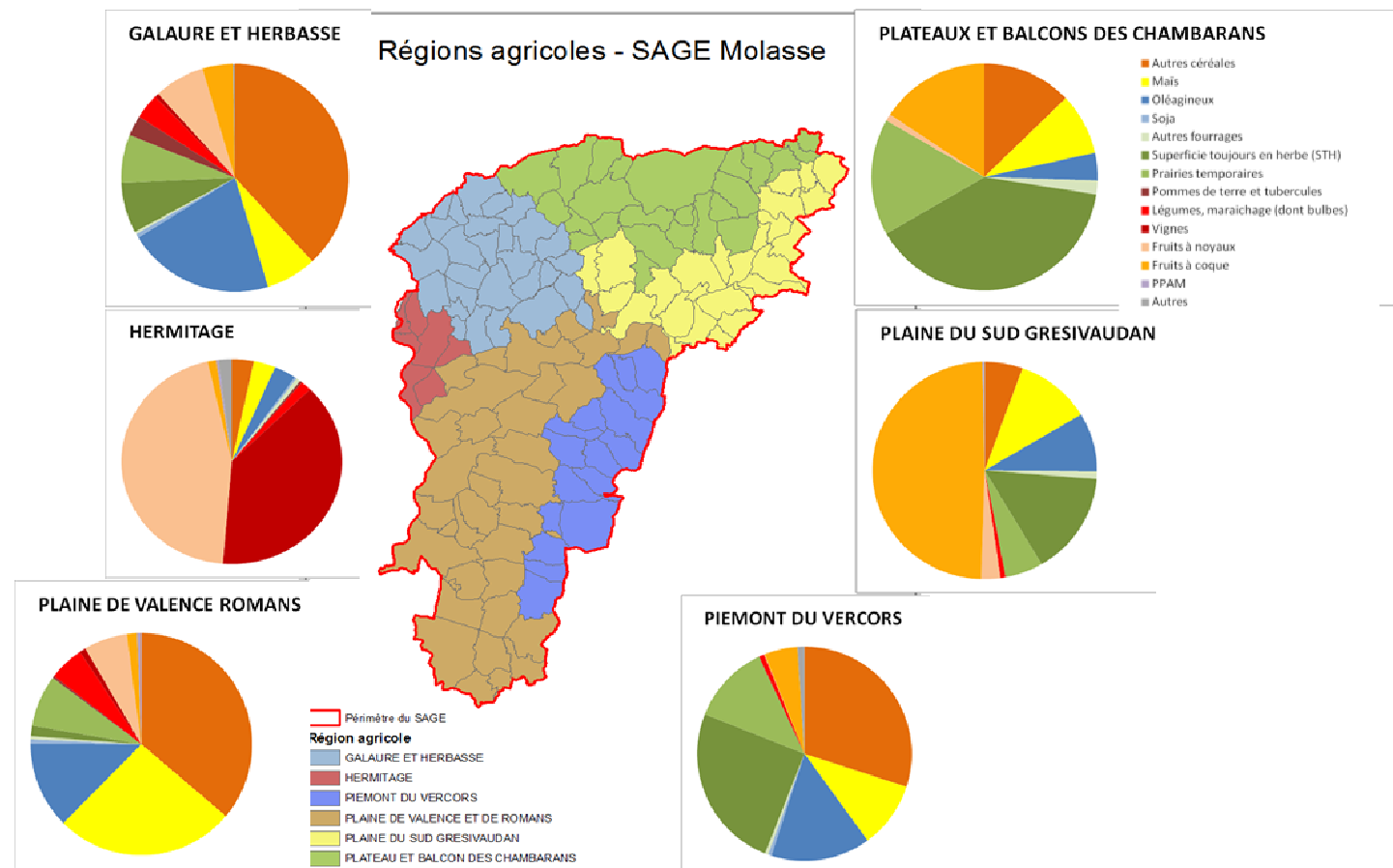
Formations et expérimentations en appui aux pratiques agricoles se poursuivent



2.2 Scénario tendanciel du SAGE

Hypothèses - Agriculture

Productions agricoles et assolements évoluent de façon contrastée



2.2 Scénario tendanciel du SAGE

Hypothèses - Agriculture

Les surfaces irriguées restent stables mais l'assolement irrigué se modifie

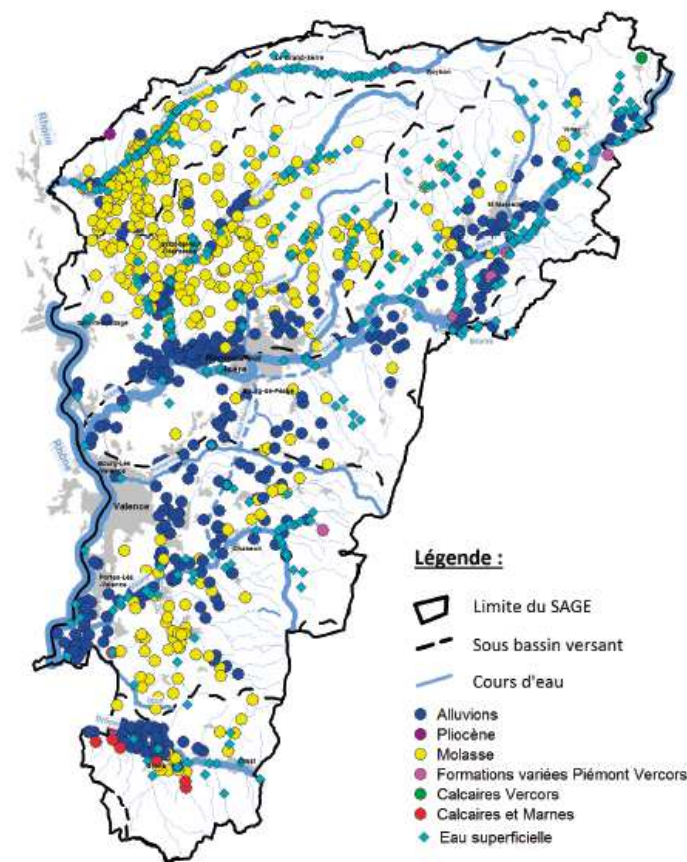
Les prélèvements agricoles en eau varient du simple au triple selon les années

- Une expression des besoins plus forte sur la Molasse que sur les Alluvions

	Année climatique normale	Année climatique humide	Année climatique sèche
Besoin en eau théorique des plantes pour 2040 en millions de m ³ /an	77.9	64.8	99.9
Volumes à prélever en 2040 pour assurer les besoins des cultures	91.7	76.3	129.3
Volumes à prélever en 2040 avec prise en compte seulement du réchauffement climatique	100.9	83.9	129.3
Volumes à prélever en 2040 avec prise en compte seulement de l'amélioration des pratiques agricoles	87.1	72.5	111.7
Volumes à prélever en 2040 avec prise en compte de l'amélioration des pratiques agricoles et du réchauffement climatique	95.8	79.7	122.9

Prélèvements moyens sur 2002-2014 : 84.4 millions de m³

Prélèvements agricoles par milieu

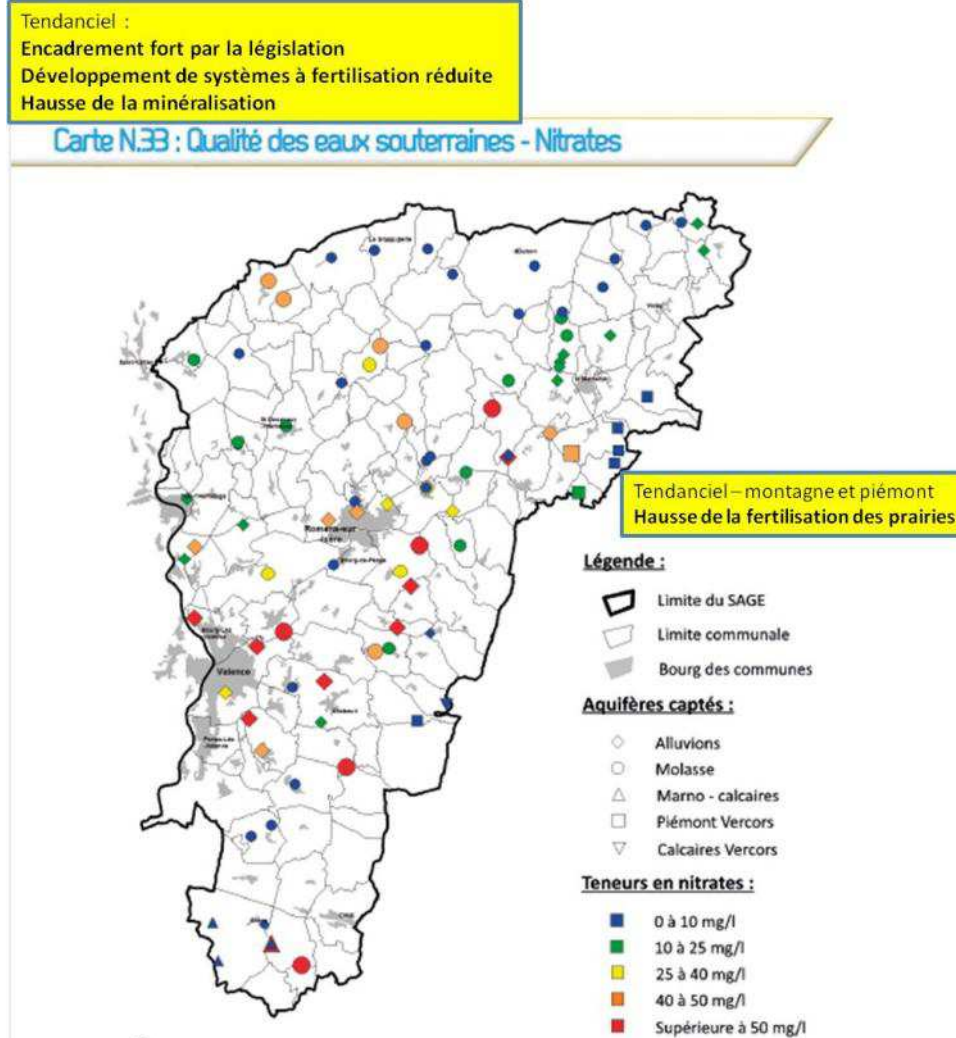


2.2 Scénario tendanciel du SAGE

Hypothèses - Agriculture

Les besoins en azote des cultures sont stables et les apports en baisse

- Stabilisation/baisse des doses d'engrais N en lien avec le développement de l'agriculture de précision, le renforcement de la réglementation et des contrôles, l'augmentation du coût des intrants et la baisse du prix des productions.
- Hausse de la fertilisation des prairies
- Minéralisation + forte (en lien avec augmentation de la T°C)



2.2 Scénario tendanciel du SAGE

Hypothèses - Agriculture

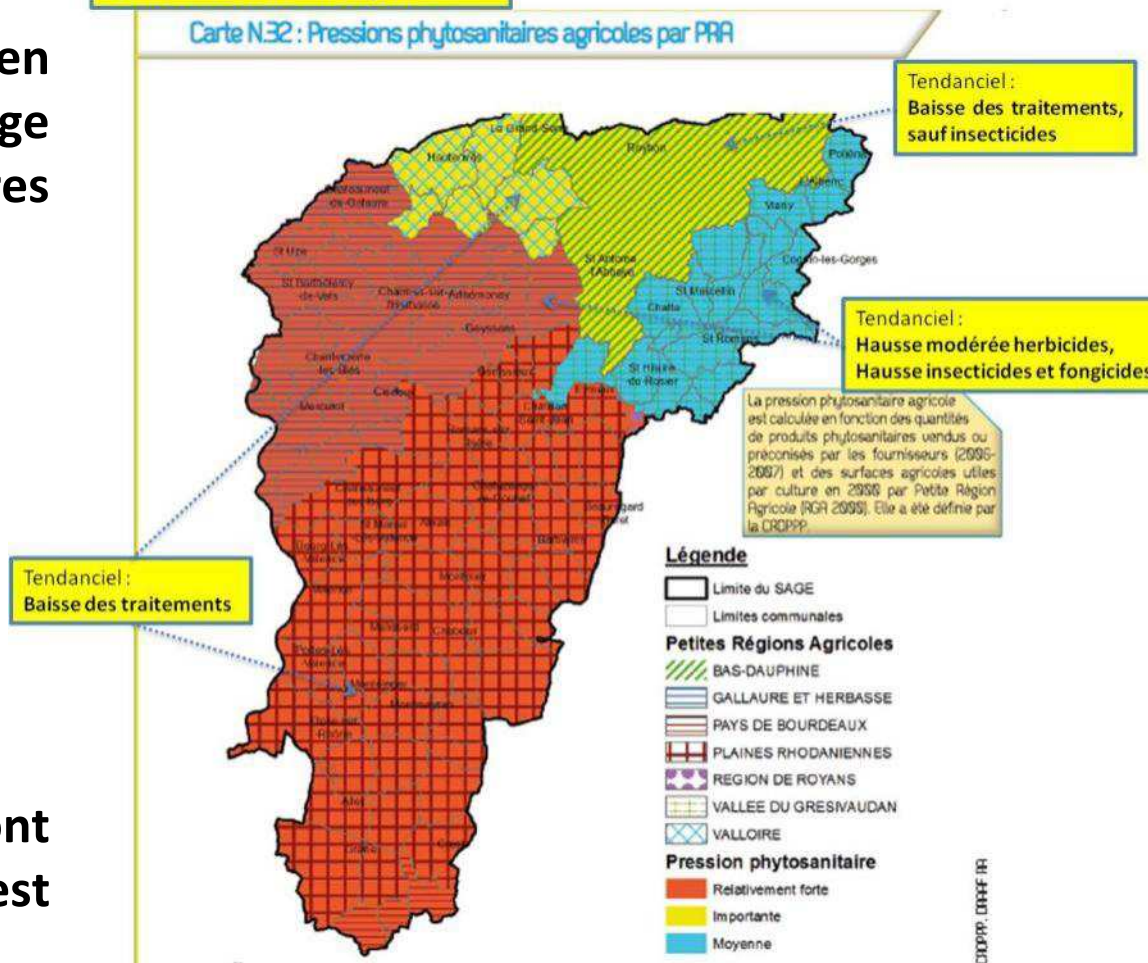
Ravageurs et parasites sont en développement mais l'usage des produits phytosanitaires diminue

- En particulier les herbicides

Les rendements agricoles sont stables mais l'incertitude est forte

Tendanciel : à l'échelle du SAGE :
Baisse de l'usage des herbicides, hausse localisée insecticides et fongicides

Carte N.32 : Pressions phytosanitaires agricoles par PRA



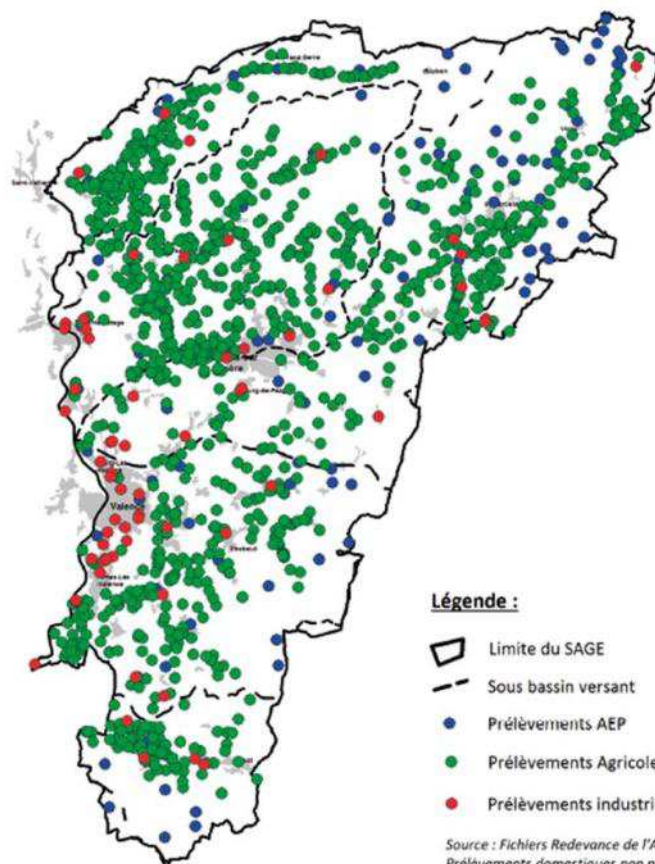


SAGE
Bas-Dauphiné
Plaine de Valence

2.2 Scénario tendanciel du SAGE

Impacts sur les ressources

Prélèvements totaux



Légende :

- Limite du SAGE
- Sous bassin versant
- Prélèvements AEP
- Prélèvements Agricoles
- Prélèvements Industriels

Source : Fichiers Redevance de l'AERMC
Prélèvements domestiques non pris en compte

L'équilibre quantitatif restera un enjeu

Tendanciel :

La question du report des prélèvements des eaux superficielles vers les nappes
Une moindre recharge des aquifères
Des surfaces irriguées stables mais des besoins en eau en augmentation
Une demande en eau potable en augmentation pour satisfaire une population croissante
Des prélèvements industriels stables



SAGE
Bas-Dauphiné
Plaine de Valence

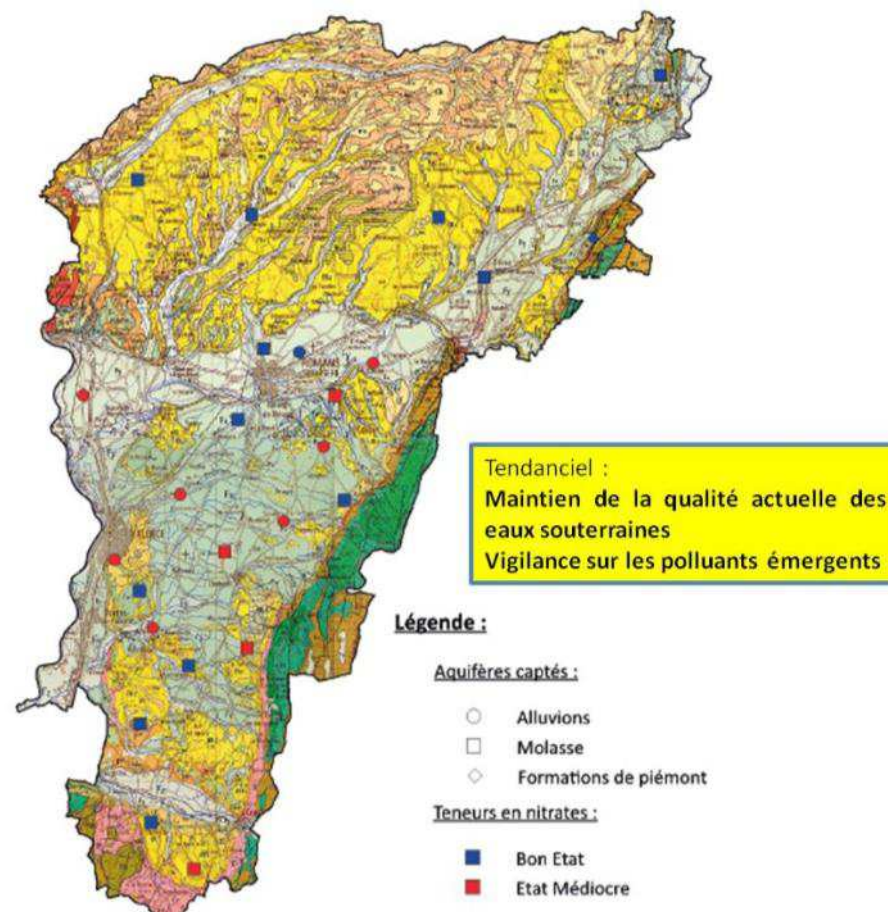
2.2 Scénario tendanciel du SAGE

Impacts sur les ressources

État qualitatif des nappes



La lutte contre les pollutions se poursuit mais la qualité des ressources stagne



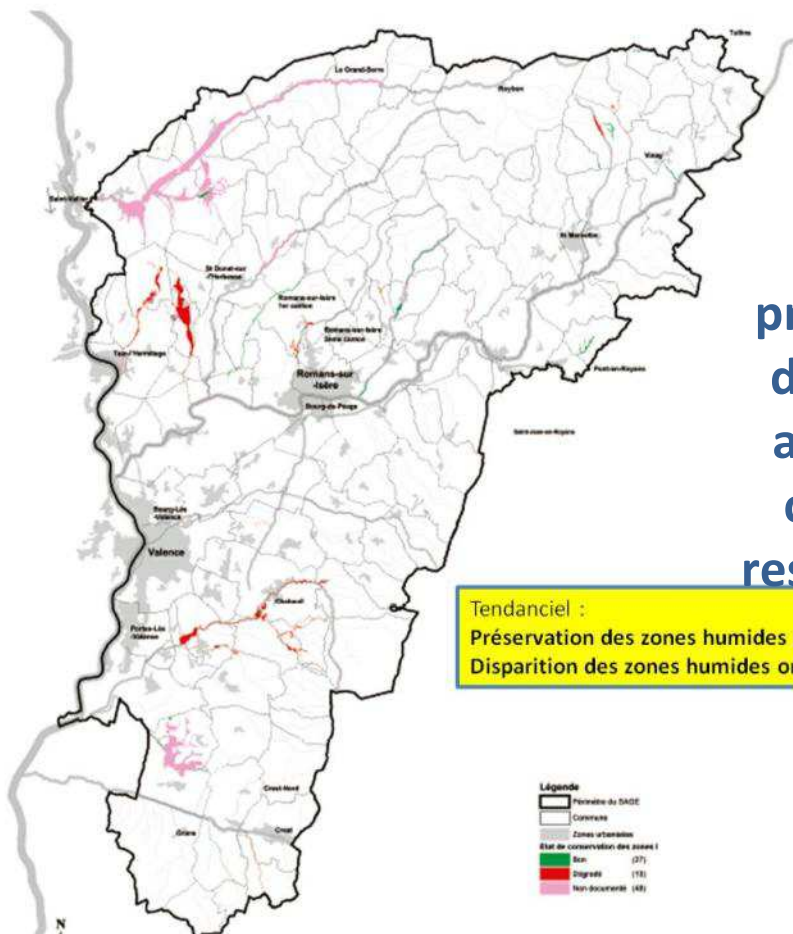


SAGE
Bas-Dauphiné
Plaine de Valence

2.2 Scénario tendanciel du SAGE

Impacts sur les ressources

État de conservation
des zones humides connectées à la nappe

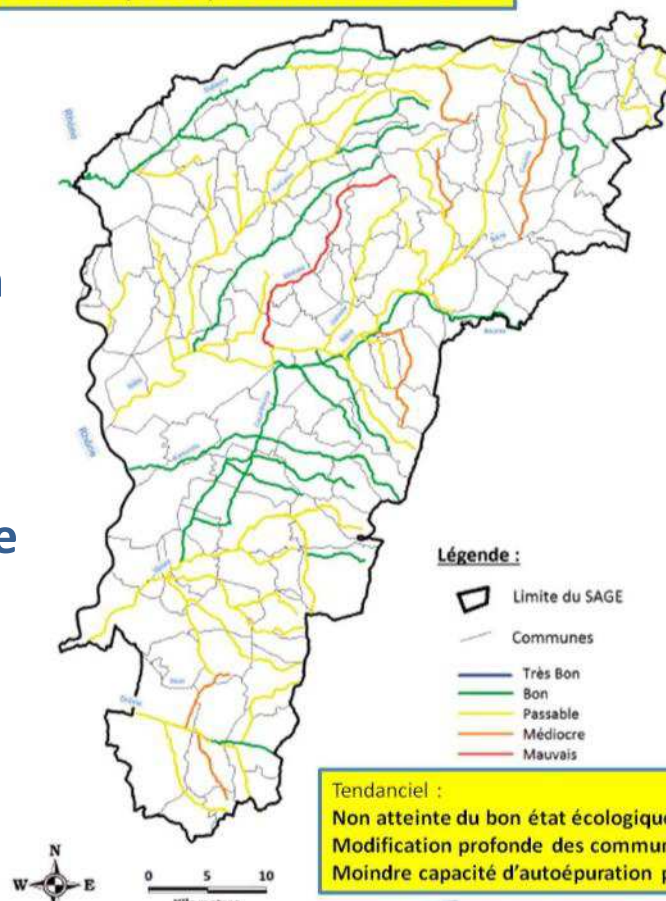


Tendanciel :
Préservation des zones humides majeures
Disparition des zones humides ordinaires

La
préservation
des milieux
aquatiques
connectés
reste partielle

État écologique
des eaux superficielles SDRGE

Tendanciel :
Poursuite des interventions correctrices ponctuelles
Prise de compétence par les intercommunalités



Tendanciel :
Non atteinte du bon état écologique
Modification profonde des communautés biologiques
Moindre capacité d'autoépuration par les milieux

2.2 Scénario tendanciel du SAGE

Impacts sur les enjeux transversaux

Les enjeux transversaux ne sont pas pris en main

Gouvernance et financement : un risque pour la continuité et la cohérence globale des actions dans la durée

- Agence de l'Eau reste le financeur principal,
- les intercommunalités sont compétentes pour l'AEP, l'assainissement et la GEMAPI
- Pas de maître d'ouvrage à l'échelle du SAGE et légitimité du Département peut être remise en question.

Actions en faveur de **l'information et la communication** font cruellement défaut.



2.2 Scénario tendanciel du SAGE

Impacts sur les enjeux transversaux

Les enjeux transversaux ne sont pas pris en main

Amélioration de la connaissance : non coordonnée /ciblée sur les enjeux du SAGE

- Actualisation des inventaires ZH mais cohérence des méthodologies non assurée
- Recherche et innovation non orientées vers les enjeux du SAGE
- Poursuite de l'expérimentation et de la formation en agriculture contribue à l'amélioration de la gestion des ressources en eau.
- Maintien des politiques de connaissance de l'état qualitatif et quantitatif de la ressource (observatoires de l'eau) si l'Agence en poursuit le financement.



2.2 Scénario tendanciel du SAGE

Impacts socio-économiques

AEP et Assainissement :

- 1/3 des captages abandonnés sur les dernières décennies : une situation qui a tendance à se stabiliser aujourd'hui (mesures de protection et prévention, réglementaires ou volontaires)
- Pression de pollution stable
- Coûts de dépollution et d'entretien des réseaux

Des coûts stables pour les réseaux AEP et assainissement

Agriculture :

Une forte variabilité de la marge brute comme de la marge nette : les valeurs de marges brutes moyennes proposées pour 2040 sont proches des valeurs actuelles.

Une vulnérabilité du secteur qui persiste



SAGE
Bas-Dauphiné
Plaine de Valence

2.2 Scénario tendanciel du SAGE

Conclusions du rapport

Pas d'amélioration sensible de l'état des masses d'eau malgré des actions conduites sur le territoire,
DONC non atteinte des objectifs du SDAGE aux échéances fixées.

Une vulnérabilité accrue des ressources, des milieux, des secteurs économiques.

➤ **La nécessité de la mise en œuvre d'un SAGE et de son programme d'action pour répondre aux enjeux du territoire et préserver ses ressources en eau.**

2.2 Scénario tendanciel du SAGE

Conclusions du rapport

Facteur d'évolution	Evolution tendancielle	Impacts du scénario tendanciel sur les enjeux du SAGE
Gestion quantitative opérationnelle, financements en légère hausse, structuration des acteurs	+	Equilibre quantitatif : Reste un enjeu fort
Moindre recharge des nappes, demande en eau des plantes en hausse, besoins en eau potable en hausse, légère hausse des prélèvements d'irrigation	-	
Produits phytosanitaires progressivement interdits ou remplacés, des progrès en assainissement individuel et sur les rejets industriels, fertilisation en baisse	+	Qualité de la ressource: Stagne
Pas d'action sur les forages, pas de progrès de l'ANC, risque de hausse des concentrations en nitrates	-	
Prise de compétence par les intercommunalités, renforcement réglementaire, préservation ZH majeures, actions des contrats de rivière	+	Milieux aquatiques et zones humides : Préservation partielle
Construction de retenues de substitution, étalement urbain limité, disparition ZH ordinaires	-	

2.2 Scénario tendanciel du SAGE

Conclusions du rapport

Facteur d'évolution	Evolution tendancielle	Impacts du scénario tendanciel sur les enjeux du SAGE
Agence de l'eau comme financeur principal, montée en compétence des intercommunalités	+	Gouvernance et financement : Pas de maître d'ouvrage à l'échelle du SAGE
Pas de maîtrise d'ouvrage à l'échelle du SAGE, question de la légitimité du département	-	
Inventaires actualisés, poursuite de l'expérimentation et formation en agriculture, observatoires	+	Connaissances: Non coordonnées
Pas de recherche dédiée, ni méthodologies partagées	-	
Pas de coordination, pas d'action à l'échelle du SAGE	-	Information & communication : Absente à l'échelle du SAGE
En l'absence d'amélioration de la qualité : des coûts de traitement de la pollution (AEP). Des coûts de traitement des rejets (industrie). Des coûts associés à l'amélioration des réseaux (AEP, assainissement, agriculture).	-	Impacts socio-économiques: Vulnérabilité accrue des secteurs économiques
Une forte variabilité des marges brutes et des marges nettes pour l'agriculture	-	

2.2 Scénario tendanciel du SAGE

Prochaine étape : scénarios alternatifs

Stratégie

	Tendanciel	Contrasté 1	Contrasté 2	Contrasté 3	Contrasté 4
Enjeux quantitatifs	—	=	=	+	+
Enjeux qualitatifs	—	=	=	+	+
Enjeux milieux connectés	—	—	+	=	+
Enjeux transversaux	—	=	+	+	+
Faisabilité	+	+	+	=	—
Acceptabilité	=	+	+	=	—



SAGE
Bas-Dauphiné
Plaine de Valence

2.2 Scénario tendanciel

La CLE est invitée à prendre acte du scénario tendanciel du SAGE

2.3 Avancement de l'étude des ressources stratégiques pour l'AEP

Définition SDAGE 1/2

Masse d'eau stratégique =

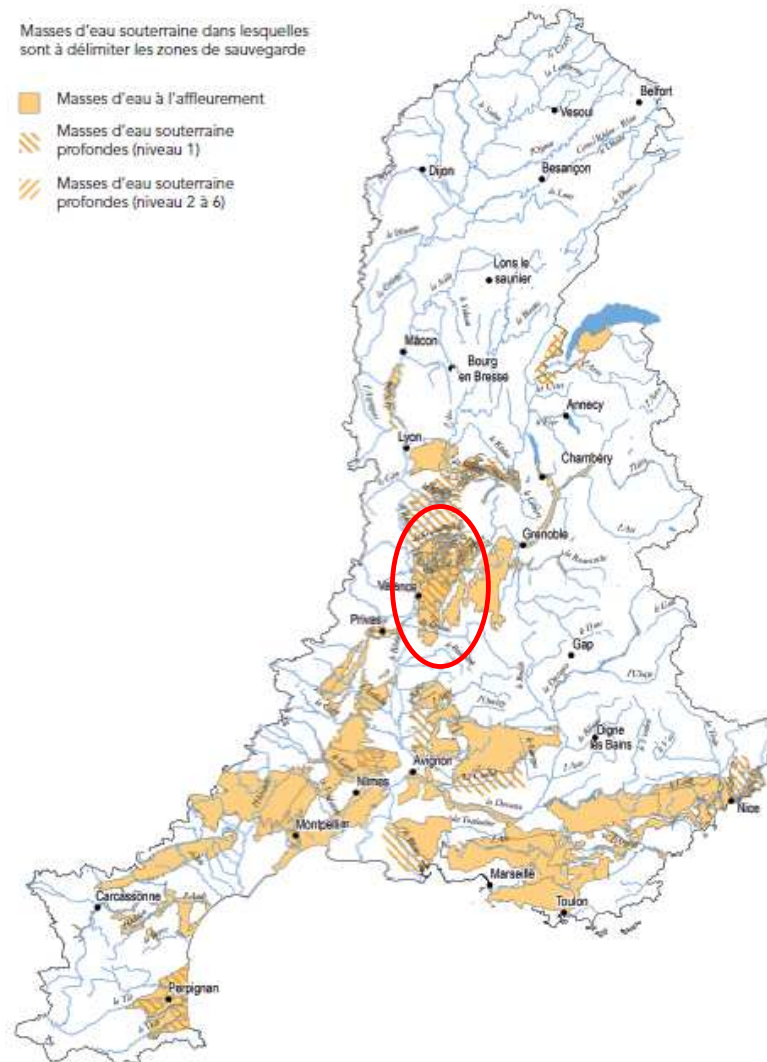
ressources d'intérêt départemental à régional

CARTE 5E-B

Masses d'eau et aquifères stratégiques pour l'alimentation en eau potable.
Ressources d'enjeu départemental à régional à préserver

Masses d'eau souterraine dans lesquelles
sont à délimiter les zones de sauvegarde

-  Masses d'eau à l'affleurement
-  Masses d'eau souterraine profondes (niveau 1)
-  Masses d'eau souterraine profondes (niveau 2 à 6)

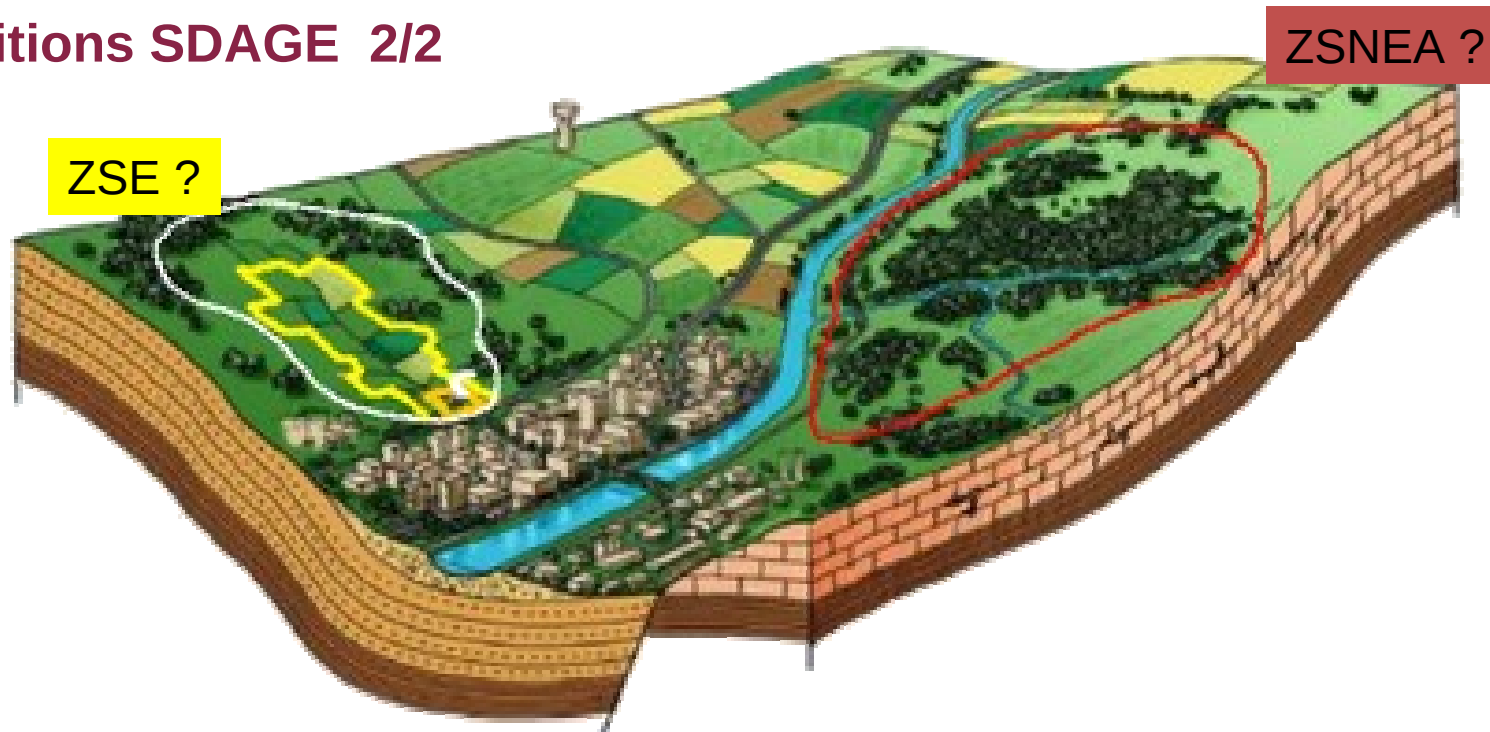




SAGE
Bas-Dauphiné
Plaine de Valence

2.3 Avancement de l'étude des ressources stratégiques pour l'AEP

Définitions SDAGE 2/2



-Zone de Sauvegarde exploitée (ZSE) : ressource **déjà fortement sollicitée** dont l'altération poserait des problèmes immédiats pour les importantes population qui en dépendent ;

-Zone de Sauvegarde Non Exploitée Actuellement (ZSNEA) : ressource faiblement ou non sollicitée à ce jour mais à **forte potentialités**, et préservée à ce jour du fait de sa faible vulnérabilité naturelle ou de l'absence de pression humaine, mais à réserver en l'état pour la satisfaction des besoins futurs à moyen et long terme

2.3 Avancement de l'étude des ressources stratégiques pour l'AEP

1er objectif pour le SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence

-Identifier et délimiter les ressources stratégiques pour l'AEP dans la molasse et les alluvions, et leurs zones de sauvegarde

2eme objectif

-Assurer la préservation de ces ressources dans le PAGD et le règlement du SAGE via notamment :

- La reconnaissance de la priorité donnée à l'usage AEP,
- La demande d'inscription dans les documents d'urbanisme,
- L'encadrement voire l'interdiction des certaines activités potentiellement polluantes,
- L'encadrement des prélèvements,
- La mise en œuvre de programmes d'actions spécifiques,
- La mise en œuvre d'une stratégie foncière
- ...

2.3 Avancement de l'étude des ressources stratégiques pour l'AEP

Objectifs :

- Assurer la préservation des ressources en eau pour l'AEP sur le territoire du SAGE

Les différentes étapes

**Fev 2016
Mai 2017**

- Phase 1 : Bilan des besoins actuels et futurs - pré-identification des zones de sauvegarde pour l'AEP

Hiver 2017

- Phase 2 : Investigations de terrain

**Travaux en
cours**

- Phase 3 : Caractérisation et validation des zones de sauvegarde

**Automne
2017**

- Phase 4 : Proposition de stratégies d'intervention pour la préservation des zones de sauvegarde

Pré-identification des Zones de Sauvegarde

⇒ Zones de Sauvegarde Exploitées (23)

11 ZSE alluvions

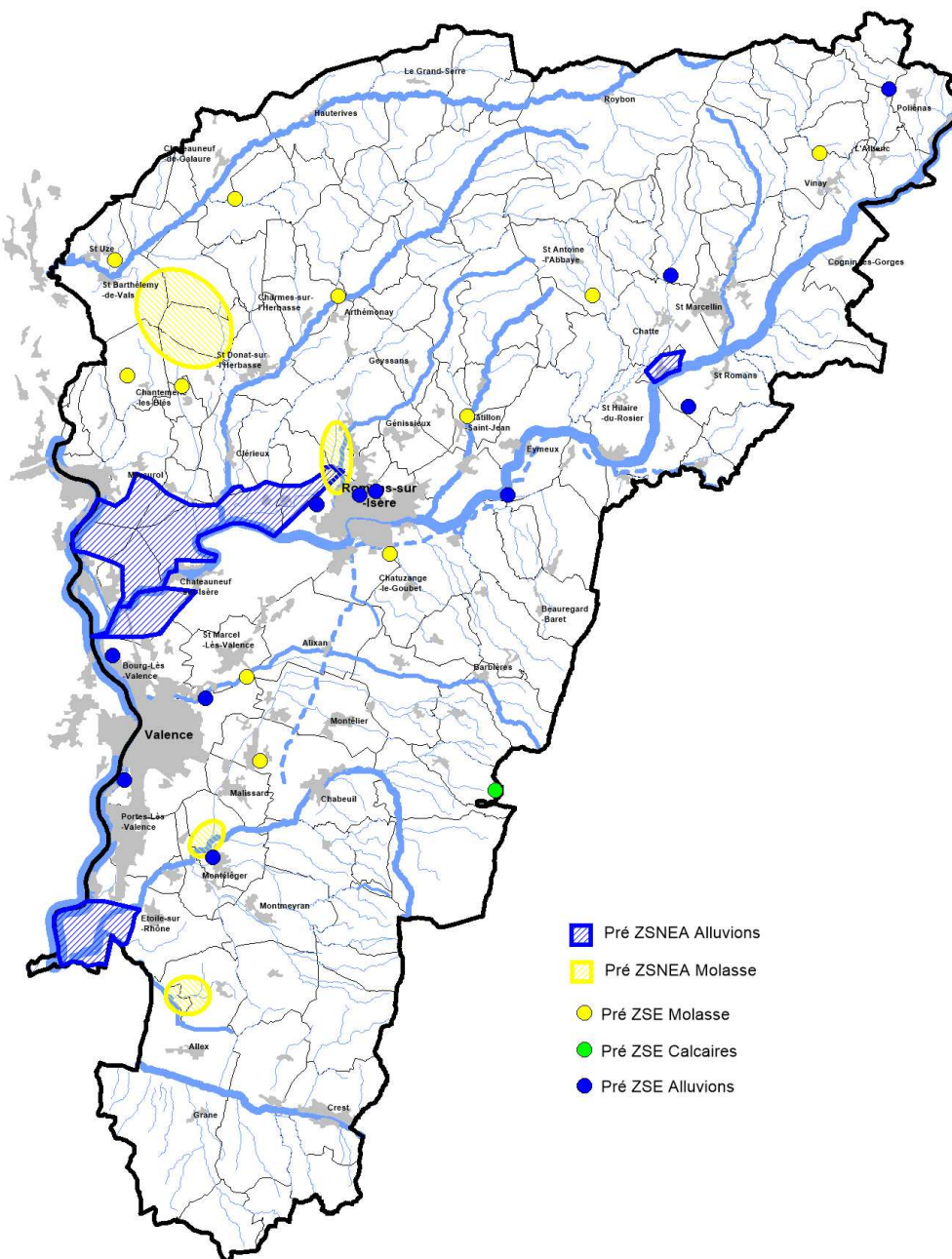
11 ZSE molasse

1 ZSE calcaire

⇒ ZS Non Exploitées Actuellement (7)

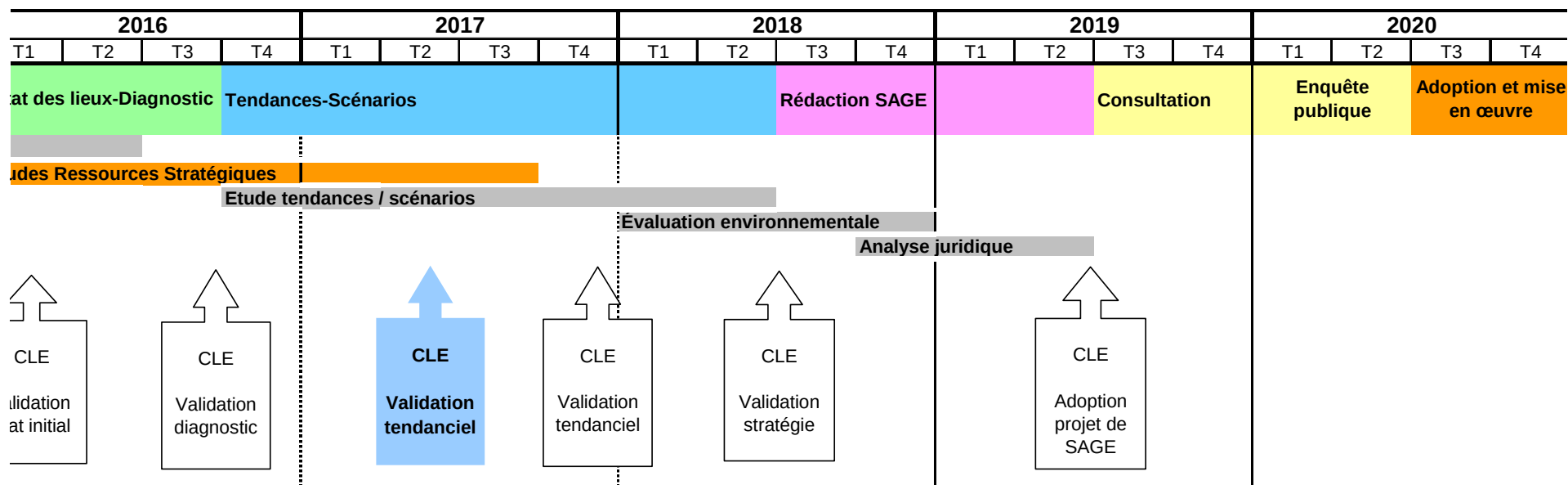
3 ZSNEA alluvions

4 ZSNEA molasse





2.4 Calendrier global



2.4 Calendrier des prochains mois

Dates à retenir pour le 2nd semestre 2017 :

04 juillet 2017 (9h00)	bureau de la CLE	Caractérisation des zones de Sauvegarde
26 sept. 2017 (14h00)	bureau de la CLE	scénarios alternatifs, objectifs collectifs Stratégie d'action, préparation commissions territoriales
Mi octobre 2017	commissions territoriales	stratégie locale de préservation
7 nov. 2017 (14h00)	bureau de la CLE	évaluation des scénarios alternatifs Bilan des commissions territoriales
12 déc. 2017 (15h00)	CLE	rendu ressources stratégiques
9 janvier 2018 (14h00)	CLE	validation objectifs collectifs



1. Gouvernance et pilotage du SAGE

1.1 Accueil des nouveaux membres de la CLE

1.2 Désignation au bureau de la CLE

1.3 Validation du compte rendu du 15 septembre 2016

2. Elaboration du SAGE

2.1 Rappel des travaux réalisés et des enjeux

2.2 Validation du scénario tendanciel

2.3 Avancement de l'étude ressources stratégiques pour l'AEP

2.4 Calendrier des réunions des prochains mois

3. Questions diverses

3.1 Travaux miniers de recherche de gîtes géothermiques – projet FONTROCHE

Arrêté préfectoral du 22 mai 2017 autorisant les travaux de recherche

=> Reprend les recommandations émises par la CLE dans son avis du 15 septembre 2016 :

- la CLE est destinataire d'une information hebdomadaire de l'avancement du chantier (article 9 de l'arrêté préfectoral),
- l'architecture du forage a évolué (article 16) pour être désormais ADAPTÉE A LA PROFONDEUR DE CHACUNE DES COUCHES RENCONTRÉES,
- le forage d'une nouvelle couche géologique avec changement du diamètre n'est initié qu'après avoir garanti et contrôlé l'étanchéité du dispositif de la couche géologique précédente,
- le contrôle de la cimentation doit désormais s'effectuer tous les 5 ans au niveau des alluvions et de la molasse (contre 10 ans dans l'arrêté initial),

3.1 Travaux miniers de recherche de gîtes géothermiques – projet FONTROCHE

Propositions à soumettre aux partenaires lors du comité de suivi

=> Réaliser des ouvrages de surveillance en amont et en aval hydraulique des puits

- Identifier la provenance des eaux
- définir précisément les limites entre aquifère
- Bien isoler les différents aquifères

=> Intégrer au sein du programme de surveillance le maximum d'ouvrages existants dans la zone pour le suivi piézométrique avec enregistreurs

=> Établir un état initial complet et un suivi tous les 5 ans :

- Suivi physico-chimique complet (type C3)
- Datation au carbone 14 (vérifier que les travaux ne soient pas à l'origine d'apports d'eau récente en profondeur)



SAGE
Bas-Dauphiné
Plaine de Valence

MERCI DE VOTRE ATTENTION !